



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE - N° 2024-014

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, lors de sa séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 29 octobre 2024, à 17 h 00 à la salle de conférence de la mairie, soit au 65, rue Lessard à Saint-Jean-de-Matha, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

NATURE ET EFFET

La demande de dérogation mineure, présentée par M. Antoine Lessard, pour Les Immeubles L.A.D. Lessard Inc., vise à autoriser, sur le lot 5 712 031 situé sur la rue Dumais, la construction d'un garage annexé à une habitation multifamiliale projetée de dix (10) logements.

RÈGLEMENT ET ARTICLES

Ce garage aurait une superficie d'environ 176 mètres carrés, ce qui déroge à l'article 4.4.1 du *Règlement de zonage n° 502* qui stipule que la superficie maximale d'un bâtiment accessoire est de 93 mètres carrés (1001 pi²).

De plus, le projet prévoit la création de quatorze (14) cases de stationnement, dont cinq (5) seraient intérieures et neuf (9) extérieures, ce qui déroge à l'article 5.4.9 *Règlement de zonage n° 502* qui stipule que pour une habitation de plus de 4 unités d'habitation, il est requis un minimum de 1,5 case de stationnement par unité.

Par ailleurs, le demandeur propose de réserver deux des cases extérieures pour les personnes à mobilité réduite.

Cette demande est effectuée conformément au *Règlement de dérogation mineure numéro 507*.

LOT VISÉ

Le lot numéro 5 712 031 situé sur la rue Dumais.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance qui se tiendra le 29 octobre 2024, à 17 h 00 à la mairie.

Tout intéressé pourra prendre connaissance de la décision du conseil en communiquant avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA CE 11^E JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier

(0220-46-3442)